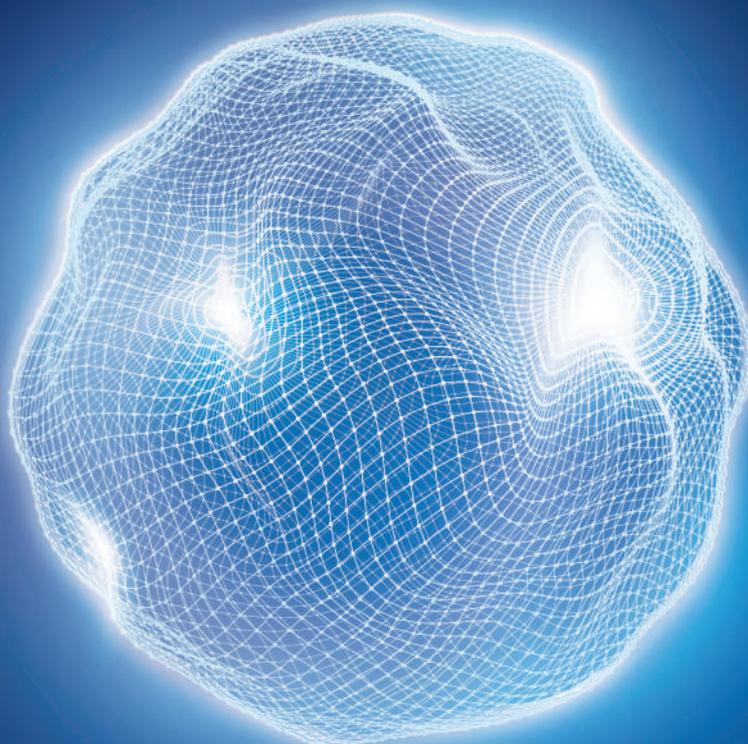


TECHNOLOGIE BREVETÉE

LE 846®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE



Boostez vos fongicides
et **réduisez jusqu'à 50%** leur dose pratique*

Le premier adjuvant
THIXOTROPE

PULVÉRISATION

RÉTENTION

ÉTALEMENT

PÉNÉTRATION

desangosse.fr 

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

LES BIOSOLUTIONS AU CŒUR DE LA POSITIVE PRODUCTION®

Partenaire historique des professionnels de l'agriculture, DE SANGOSSE accompagne la transformation profonde des filières agricoles en mettant à la disposition des agriculteurs des **Biosolutions***, des Outils de Pilotage et Bioadjuvants. Ils permettent de **Nourrir, Stimuler, Protéger les cultures** pour une **triple performance économique, sociale et écologique**.

“ Notre projet d'entreprise est lié à la vision d'une agriculture positive, moderne et durable. ”

Sans LE 846® 15 à 50% de la pulvérisation n'atteint jamais sa cible.

DISPERSION
DANS L'AIR

10 À 35%

PERTES SUR
LE SOL

5 À 15%

SUR LA CULTURE

50 À 85%

La goutte parfaite
qui s'adapte à son
dans la cuve,
dans l'air, sur
jusque dans

LE 846® limite les pertes de pulvérisation afin d'**OPTIMISER chaque gramme de fongicide appliqué** pour des stratégies de protection durable.

Avec LE 846®, atteignez les **2 objectifs** de :

↘ **RÉDUIRE la dose pratique sans perte d'efficacité**

- Septoriose blé
- Mildiou pomme de terre
- Mildiou et oïdium vigne
- Tavelure pommes
- Sclerotinia colza

↗ **RENFORCER les niveaux de performance à dose pratique**

- Rouilles et fusarioses blé
- Complexe maladies orges
- Maladies légumes industriels
- Botrytis vigne
- et tout autre programme fongicide

LE 846®

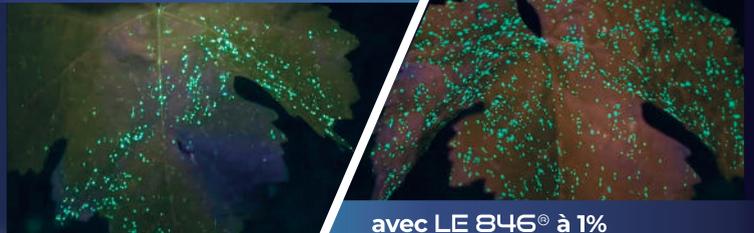
Le premier adjuvant **THIXOTROPE**

Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation, avec LE 846®, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

est une goutte
environnement :
à la buse,
la feuille et
la feuille.

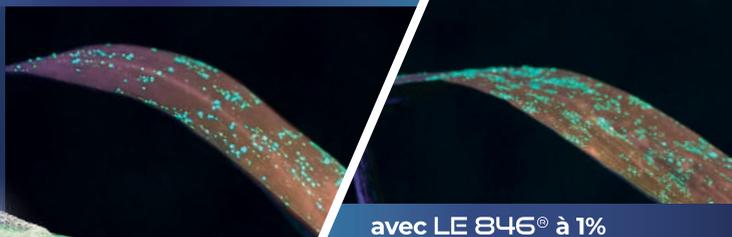
La quantité de bouillie retenue sur
la feuille est **MAXIMISÉE.**

sans LE 846®



avec LE 846® à 1%

sans LE 846®



avec LE 846® à 1%

LE 846® permet l'étalement
de la goutte et améliore la pénétration des
fongicides systémiques et pénétrants.

BOOSTEZ L'EFFICACITÉ DES FONGICIDES

MILDIOU POMMES DE TERRE

➔ Ajoutez **LE 846® (1%)** à vos fongicides pour **réduire jusqu'à 25%** la dose pratique* de vos fongicides anti-mildiou

Pression faible à moyenne	Forte pression
Réf. 1 (mandipropamid 250g/L) 0,45L⁽¹⁾ + LE 846® 1%	
Réf. 2 (mandipropamid 250g/L + difenoconazole 250g/L) 0,45L + LE 846® 1%	
Réf. 3. (DMM 225 g/kg + ametoctradine 300g/L) 0,6L + LE 846® 1%	Autres fongicides à dose pratique conseillée + LE 846® 1%
Réf. 4 (propamocarb 625g/L + fluopicolide 62,5g/L) 1,2L + LE 846® 1%	
Autres fongicides à dose pratique conseillée + LE 846® 1%	

⁽¹⁾ Sur variétés intermédiaires à tolérantes (note sensibilité mildiou 5 à 9) : Réf1 à 0,3 L + LE 846 1% est possible.

MALADIES DE LA VIGNE

➔ Ajoutez **LE 846® (1%)** à vos fongicides pour **réduire jusqu'à 25%** la dose pratique** de vos fongicides anti-mildiou et anti-oïdium

PRÉCONISATIONS VIGNE - RAISINS DE CUVE 2022

Nos recommandations	Stade F : Feuilles étalées	Stade H : Boutons floraux séparés	Stade I : Floraison	Stade J : Nouaison	Stade L : Fermeture de grappe	Stade M : Véraison
MILDIOU & OÏDIUM & BLACK-ROT	Réduction de la dose de 25%** + LE 846® 1%		Dose pleine + LE 846® 1%		Réduction de la dose de 25%** + LE 846® 1%	
BOTRYTIS	Dose pleine + LE 846® 1%					

Cadre technique:

LE 846® ne compense pas une mauvaise qualité de pulvérisation. S'assurer du bon réglage du pulvérisateur et d'un traitement face/face de la végétation. Adapter les cadences de traitement des partenaires fongicides utilisés en fonction de la pression maladie.

Diminution de l'IFT possible : baisse jusqu'à 0,5 IFT /passage (traitement couplé mildiou/oïdium)

Insérer **LE 846®** en dernier dans la cuve et bien mélanger et maintenir l'agitation en marche durant toute l'application. Vider le fond de cuve avant un arrêt prolongé du pulvérisateur.

Pour éviter l'amplification de phénomènes de manques de sélectivité, nous déconseillons l'association de **LE 846®** avec des fongicides à base de (phosphonate + dithianon), d'oxathiapiprolin et des associations soufre terpénique + produits à base d'huile essentielle d'orange. Réduction jusqu'à 4.500 g/ha de soufre liquide ou 6.000 g/ha de soufre solide en association avec **LE 846®**. Ces préconisations ne sont valables que sur raisin de cuve. Nous déconseillons l'application de **LE 846®** sur raisin de table.

Sauf validation préalable de DE SANGOSSE, ces préconisations ne concernent pas les associations avec les fongicides de biocontrôle. Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher de votre interlocuteur De Sangosse.

** La réduction de dose est possible sur la base de la dose préconisée par la firme mettant en marché le/les fongicides utilisés.

MALADIES LÉGUMES INDUSTRIELS

(mildiou pois, sclerotinia haricots, mildiou oignons,...)

➔ Ajoutez **LE 846® (1%)** à vos fongicides pour en maximiser l'efficacité et la rémanence et diminuer les IFT

Essai UNILET 2019 Efficacité sclerotinia haricots

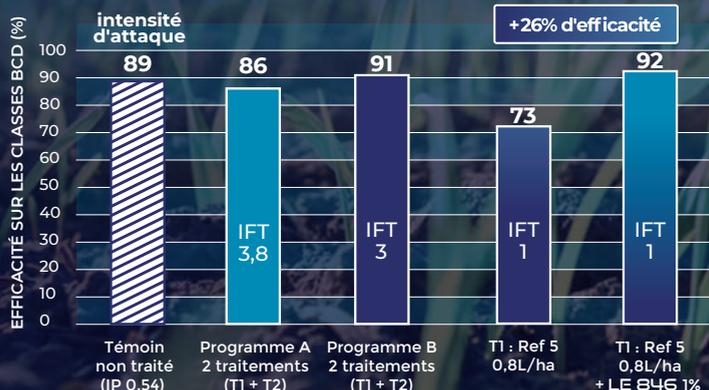
Classes BCD : plantes présentant des symptômes de sclerotinia

Spécialité associée:

Réf 5 (trifloxystrobine 250g/L + fluopyram 250g/L)

Ne pas associer **LE 846®** avec des fongicides :

- à base d'azoxystrobine ou de pyriméthanil sur pois
- à base de pyriméthanil ou de (fludioxonil + cyprodinil) sur haricots



Dose homologuée et recommandée **LE 846®** : 1% du volume de bouillie.
À verser en dernier dans la cuve.
Maintenir l'agitation en marche durant toute la durée de l'application.

SEPTORIOSE DES BLÉS

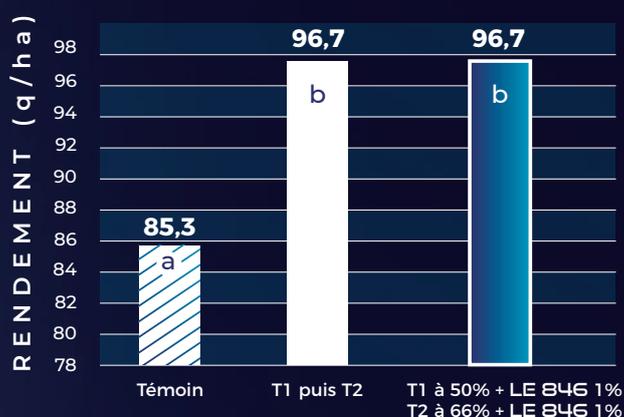
Ajoutez LE 846® (1%)
à vos fongicides pour

↙ **Réduire jusqu'à 50%**
la dose pratique*
de votre T1
(stade 2 nœuds)

↘ **Réduire jusqu'à 33%**
la dose pratique*
de votre T2 (stade
Dernière Feuille Etalée)

Synthèse pluriannuelle
Essais septoriose blé
15 essais

est une goutte
environnement :
à la buse,
la feuille et
la feuille.



ROUILLES ET FUSARIOSES DES BLÉS COMPLEXE MALADIES DES ORGES

Ajoutez LE 846® (1%)
à vos fongicides pour

↗ **Maximiser l'efficacité de vos fongicides**

Synthèse pluriannuelle
Essais helminthosporiose orge - 5 essais



En réduisant les doses de fongicides appliqués, **LE 846®** participe à la diminution des Indices de Fréquence de Traitement (IFT), et permet ainsi de répondre favorablement aux exigences de différents cahiers des charges qualitatifs (HVE, bas carbone, SME,...).

N° AMM	2190258
Composition	Esters méthyliques d'acides gras 215,6 g/L (C16-C18 et C18 insaturés)
Homologation	Adjuvant pour bouillies fongicides
Formulation	Emulsion de type huileux (EO)
Dose homologuée et recommandée	1 % du volume de bouillie
DRE	Selon spécialité associée
Nombre d'applications	12/ha/an
Intervalle entre deux applications	7 jours
Ordre d'introduction dans la cuve	En dernier

CULTURES FRUITIÈRES VIGNE		
Dose maxi	10 L/ha	
Stade d'application	Cultures fruitières Entre BBCH20 et BBCH59 , ou moins selon préparation associée	Vigne selon préparation associée

TOUTES CULTURES (sauf cultures fruitières et vigne)	
Dose maxi	3 L/ha
Stade d'application	Selon préparation associée

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES		
DAR	Cultures fruitières F (BBCH 59) ou selon préparation associée	Toutes autres cultures Selon préparation associée
ZNT AQUA	Vigne et Cultures fruitières 20 m et + selon préparation associée	Toutes autres cultures, 5 m et + selon préparation associée

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L Esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée : DE SANGOSSE - Détenteur de l'homologation : Comptoir Commercial des Lubrifiants

P391 Recueillir le produit répandu. **P501** éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. **SP1** ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi - se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition octobre 2021. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos ©DE SANGOSSE / ©GettyImages / ©BMV Communication.



Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,

Mandipropamid : Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 1, Danger pour le milieu aigu - chronique, catégorie 1

Dimétomorphe (DMM) : Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 2

Ametoctradin : Toxicité aiguë catégorie 4

Propamocarb : Toxicité aiguë catégorie 4

Fluopicolide : Danger pour le milieu aigu - chronique, catégorie 1

Fluopyram : Toxicité aquatique chronique catégorie 2, H411

Trifloxystrobine : Sensibilisant cutané catégorie 1A, H317 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410

Soufre : Irritation cutanée catégorie 2, H315

Oxathiapiprolin : Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410

Phosphonate de potassium : Non classé

Dithianon : Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 2, H330 ; Toxicité aiguë orale catégorie 4, H302 ; Lésions oculaires graves catégorie 1, H318 ; Sensibilisant cutané catégorie 1A, H317 ; Cancérogénicité catégorie 2, H351 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410.

Huile essentielle d'orange (orange oil) : Danger par aspiration catégorie 1, H304 ; Liquides inflammables catégorie 3, H226 ; Irritation cutanée catégorie 2, H315 ; Sensibilisant cutané catégorie 1A, H317 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 2, H411

Difenoconazole : Toxicité aiguë catégorie 4 H302 ; Irritation oculaire catégorie 2 H319 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410

Pyriméthanol : Toxicité aquatique chronique catégorie 2, H411

Fludioxonil : Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410

Cyprodinil : Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Sensibilisant cutané catégorie 1, H317

Azoxystrobine : Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 3, H331 ; Toxicité aquatique aiguë catégorie 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique catégorie 1, H410